



Logique d'intervention, types de projets et chaîne de valeur

Christophe Cazal – Secrétariat conjoint

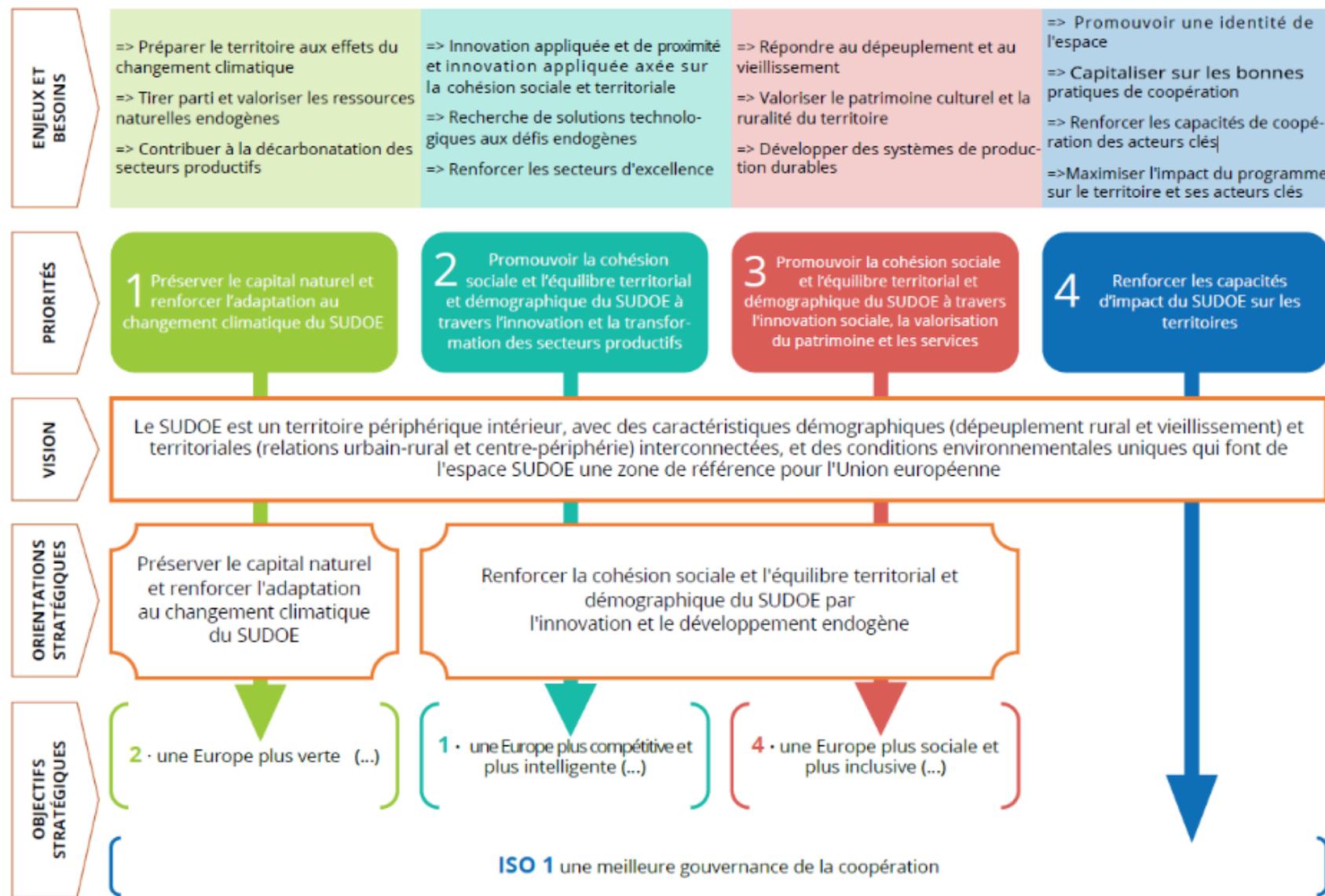
Cooperar está en tus manos



La logique d'intervention du programme



<https://www.interreg-sudoe.eu/fra/sudoe-2021-2027/le-programme-sudoe-projet>



Les objectifs spécifiques



OS 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

OS 2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

OS 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution



OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

OS 1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise



OS 4.1 Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale

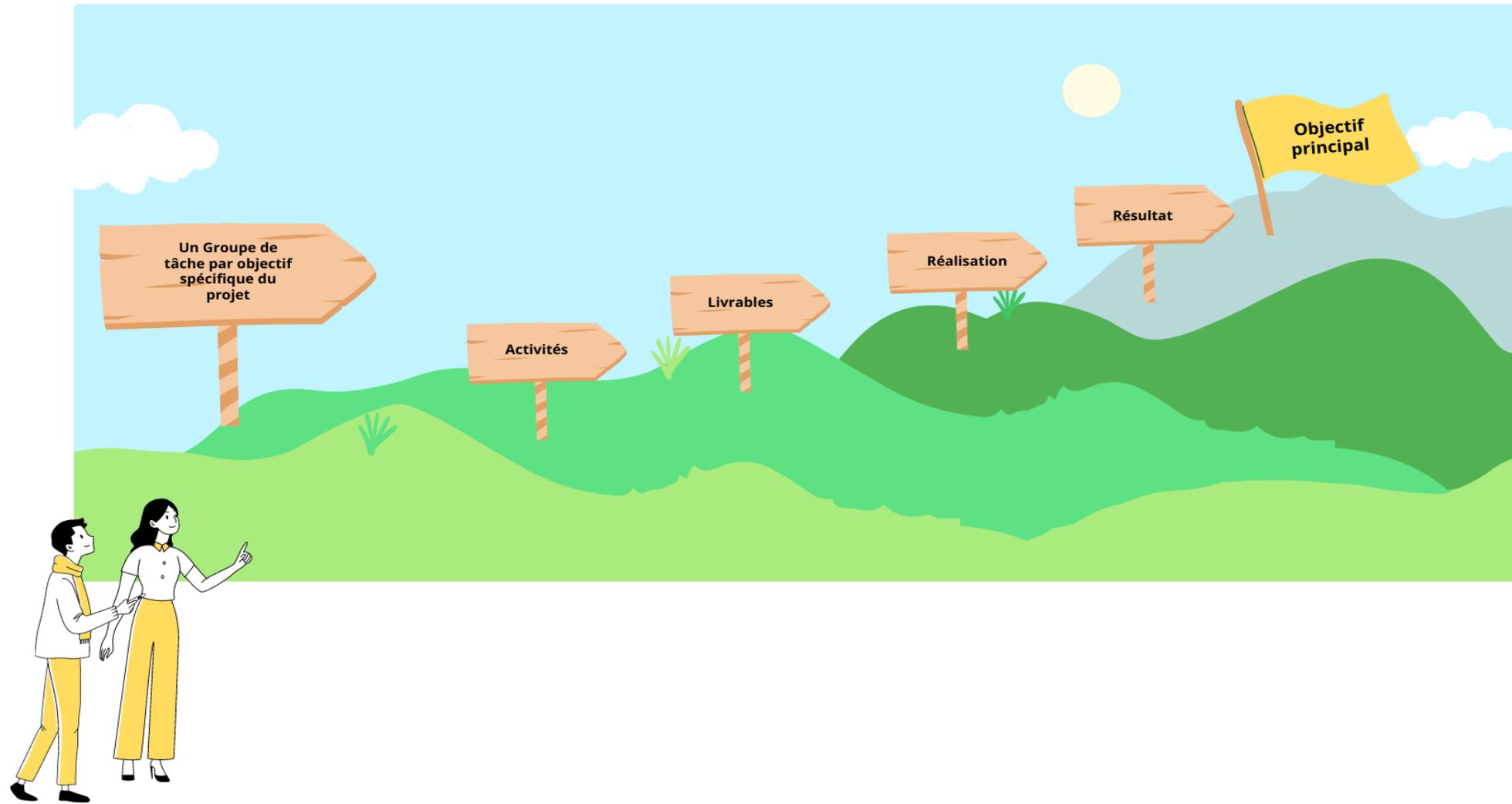
OS 4.5 Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité

OS 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

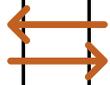
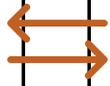
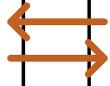
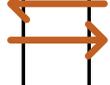


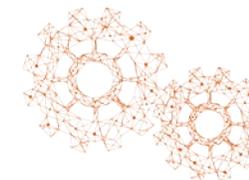
ISO 6.6 D'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération (tous les volets)

La logique d'intervention du projet



Les logiques d'intervention du projet et du programme se doivent de correspondre afin de s'assurer que le projet contribue bien aux objectifs spécifiques du programme.

PROGRAMME		PROJET
PRIORITÉ / OBJECTIF SPÉCIFIQUE		OBJECTIF PRINCIPAL
INDICATEUR DE RÉALISATION		RÉALISATION(S) DU PROJET
INDICATEURS DE RÉSULTAT		RÉSULTAT DU PROJET





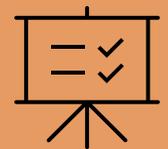
L'**objectif principal** du projet est conforme à un **objectif spécifique** du programme



Les **objectifs spécifiques** du projet sont cohérents avec les **réalisations** prévues



Les **réalisations** prévues contribuent aux **indicateurs** de réalisation du programme



Les **résultats** prévus contribuent aux **indicateurs** de résultat du programme

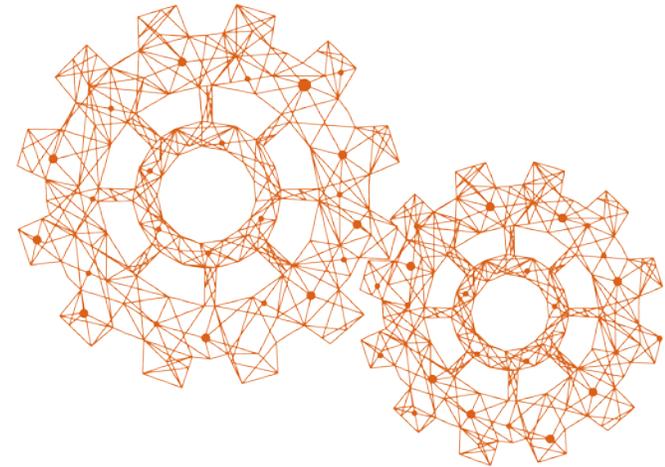
02

Les indicateurs



Les indicateurs

- Le choix des indicateurs opéré par le programme vise à orienter les porteurs de projets vers certains types de réalisations et résultats à atteindre, et à faciliter leur mesure et consolidation à l'échelle du programme.
- Une réalisation principale de projet est une réalisation qui peut être capturée par un indicateur de réalisation du Programme et qui contribue directement au résultat du projet.
- Tous les groupes de tâches ne sont pas tenus d'avoir une ou plusieurs réalisations principales. De fait, un projet peut n'avoir qu'une seule réalisation principale.



QUIZZ

A vous de jouer !

Question

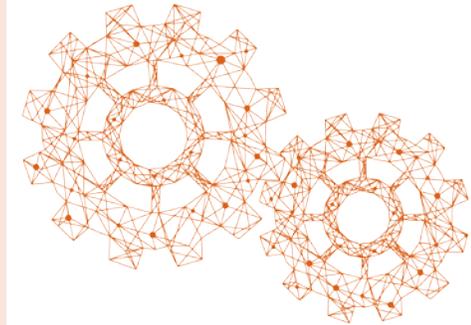
Je me présente sur un des objectifs spécifiques ouverts dans ce 1er appel à projets, l'indicateur de réalisation auquel mon projet doit contribuer est le suivant :

- a) Stratégies et plans d'action élaborés conjointement
- b) Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
- c) Les deux solutions antérieures



Les indicateurs

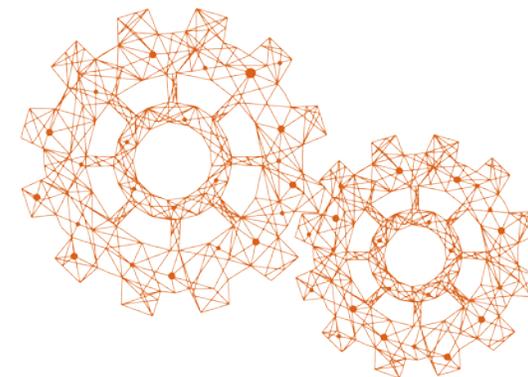
Exemple		
Réalisations Projet	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none">Stratégie et plans d'action Actions pilotes	<ul style="list-style-type: none">Stratégies et plans d'action élaborés conjointement Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	<ul style="list-style-type: none">Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisationsSolutions adoptées ou développées par des organisationsOrganisations dont la capacité institutionnelle a augmenté grâce à leur participation à des activités de coopération par-delà les frontières



Les indicateurs

Le postulat de départ du programme est que chaque projet doit permettre *a minima* :

- De **développer** une **stratégie commune** (réalisation)
- D'**adopter / appliquer** cette **stratégie ou plan d'action** par au moins un organisme de chaque état participant (résultat)
- De mettre en place une **action pilote par projet** (réalisation)
- D'**adopter / appliquer** une ou plusieurs **solutions** expérimentées via l'action pilote par au moins **deux organismes d'au moins deux pays participant** (résultat)
- D'accroître les capacités d'au moins deux organismes d'au moins deux pays participant (résultat)



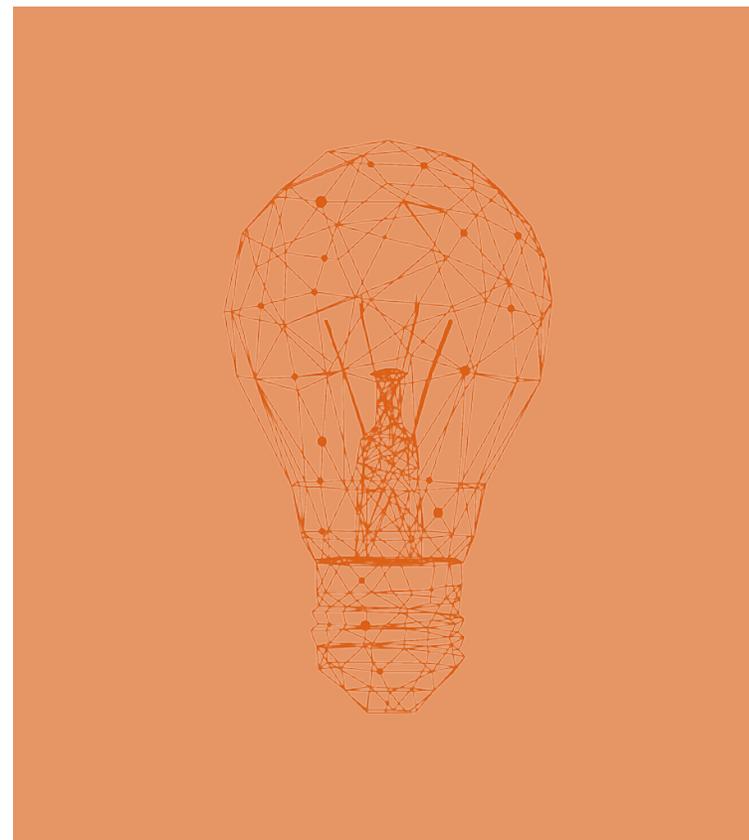
03

Les critères d'éligibilité

Les types de projets

Le texte de l'appel à projets présente les critères d'éligibilité relatifs aux types de projet :

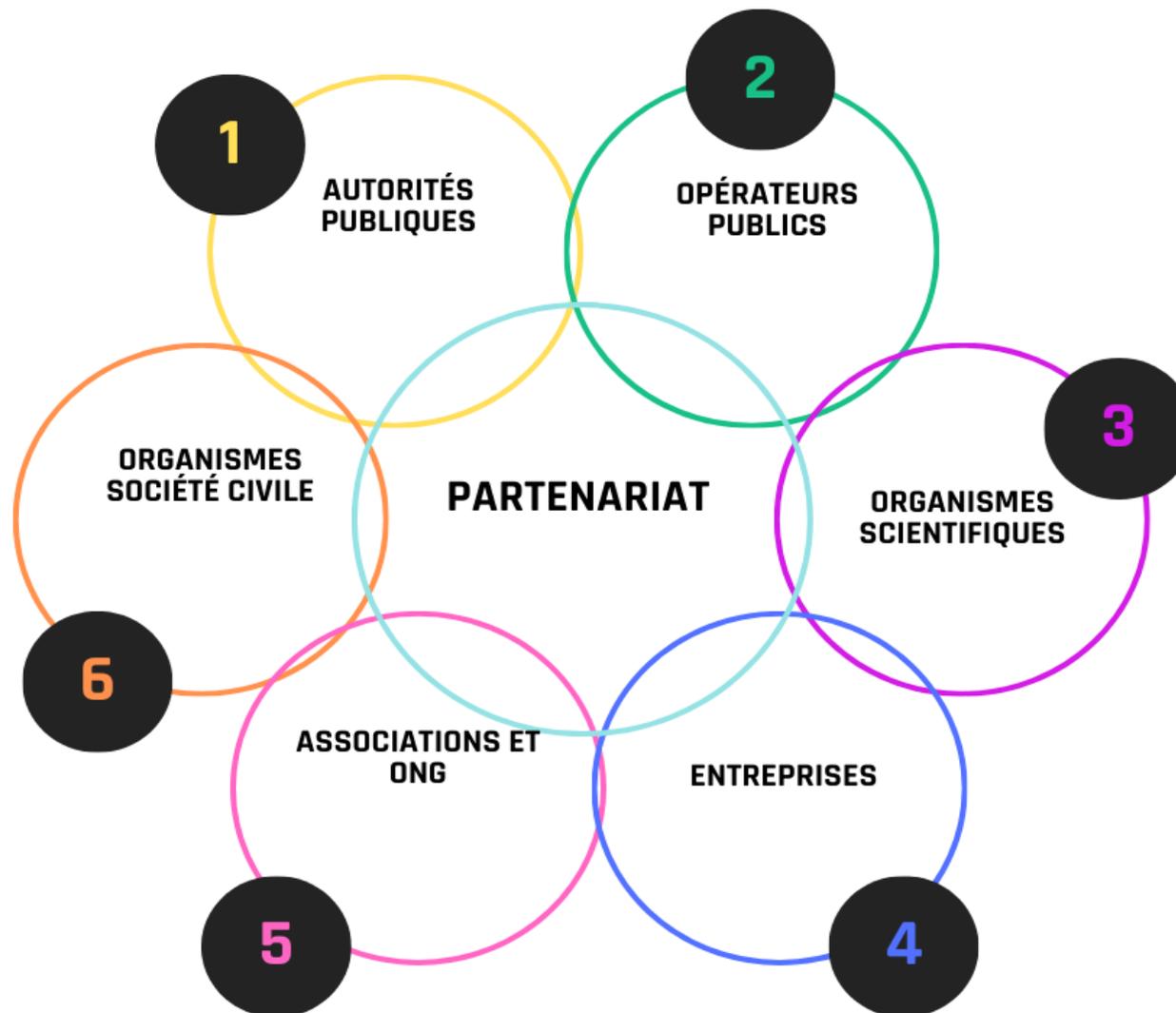
- **Les projets devront développer et mettre en œuvre des solutions sur le terrain par le biais d'initiatives concrètes telles que des actions pilotes ou des actions démonstratives**
- **Les projets centrés exclusivement sur les questions maritimes et côtières ne seront pas éligibles**



Les types d'acteurs



Selon les OS certains types d'acteurs doivent obligatoirement être bénéficiaires du projet (critère d'éligibilité) pour assurer la présence de la chaîne de valeur et permettre un impact réel sur les territoires.



**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

Le plan de travail

Alexandra Lopes – Secrétariat conjoint

La coopération est entre vos mains



Plan de travail

Un plan de travail est un document qui établit **les activités, les objectifs et les tâches** nécessaires pour **atteindre un objectif final** grâce à la collaboration et au **travail d'équipe**, dans un **délai fixé**.





PHASE 1: définition des **objectifs spécifiques du projet** (max. 3)

PHASE 2: chaque **objectif spécifique** défini dans la **phase 1** correspond à un groupe de tâches (**GT**) de la **phase 2**

PHASE 1: plan de travail intégré dans la logique d'intervention (**brève présentation des activités prévues** pour atteindre les objectifs spécifiques du projet)

PHASE 2: plan de travail détaillé



Chaque **objectif spécifique du projet / GT** est **composé de** plusieurs **activités** qui contribueront à l'atteinte des **objectifs correspondants**.

De chaque **objectif spécifique du projet /GT** découlent des **livrables et des réalisations**. Ces dernières doivent contribuer aux **indicateurs de réalisation du programme**.



PHASE 2: Les **activités de communication sont directement intégrées aux GTs spécifiques du projet.** Pour chaque GT, il convient d'indiquer les objectifs de communication correspondants, et la façon dont le projet prévoit d'atteindre ces derniers, ainsi que le public cible

PHASE 2: le formulaire de candidature prévoit une section relative aux **activités de gestion du projet** (structure et procédures pour assurer la qualité du projet, système de communication interne et de diffusion du projet, etc.)



Importance d'une **rédaction claire et objective**, avec une **séquence logique entre GTs et activités.** En effet, les évaluateurs se fondent sur les informations fournies.

ATTENTION aux **traductions**, la **langue qui prévaut** en cas de différences linguistiques est celle du **chef de file.**

PHASE 1

Objectif spécifique projet 1

Objectif spécifique projet 2

Objectif spécifique projet 3

PHASE 2

Groupe de tâches préparation (GT0 - facultatif)

Groupe de tâches spécifique 1 (GT1)

Groupe de tâches spécifique 2 (GT2)

Groupe de tâches spécifique 3 (GT3)

Communication

Communication

Communication

Activités 1, 2,...

Activités 1, 2,...

Activités 1, 2,...

Livrables

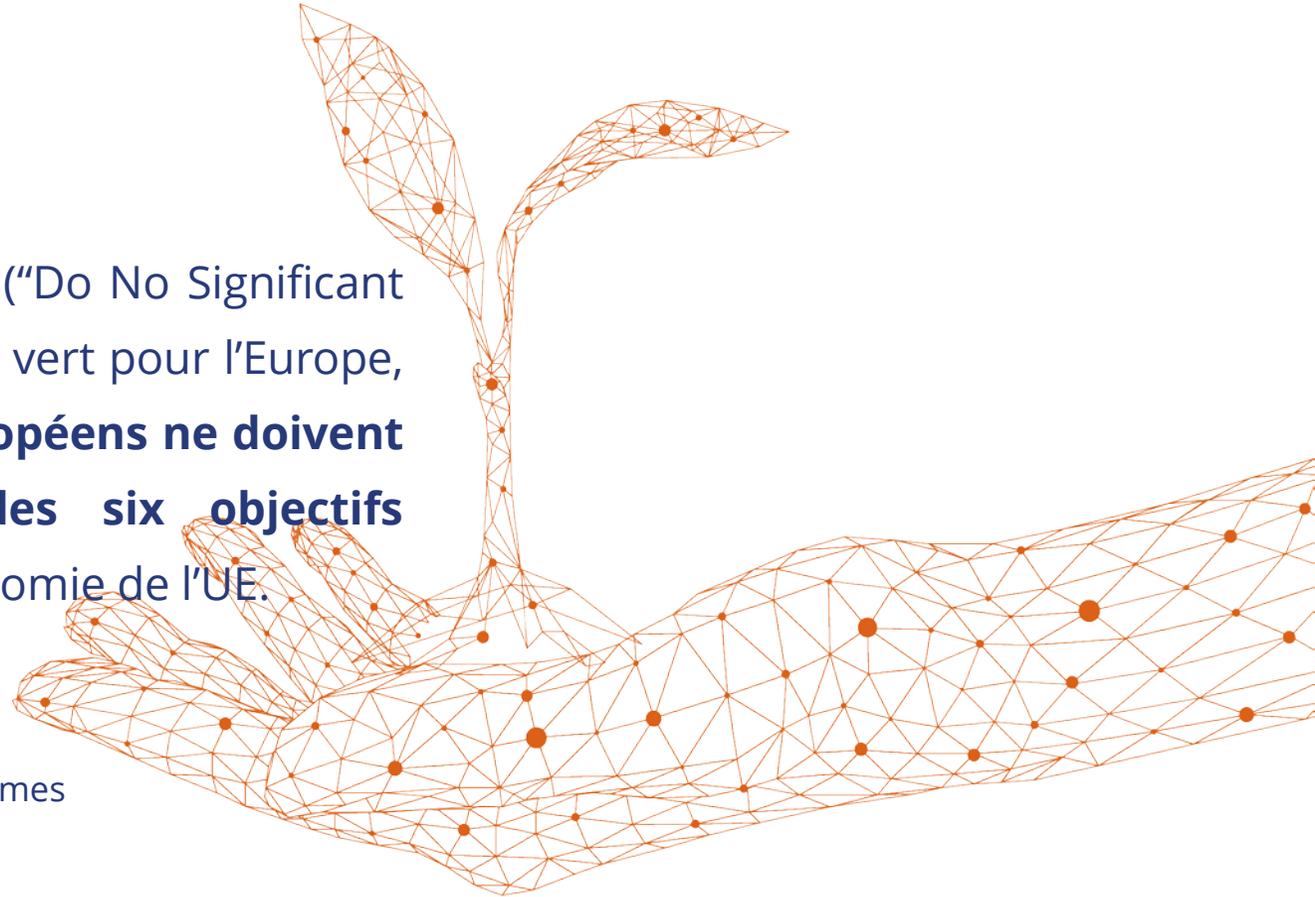
Réalisations

Groupe de tâches transversal
Gestion du projet

Le principe DNSH

Le principe de «ne pas causer de préjudice important (“Do No Significant Harm”, DNSH)» signifie que, dans la définition du pacte vert pour l’Europe, **les activités des projets soutenus par les fonds européens ne doivent causer de dommages significatifs à aucun des six objectifs environnementaux** définis dans le règlement de taxonomie de l’UE.

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes



Principe DNSH dans le Sudoe

- Chaque projet doit réaliser une auto-évaluation de sa conformité au principe de DNSH.

La **proposition de candidature (1ère fase)** prévoit une **question** à cet effet, où le projet doit **indiquer comment il contribue aux directives et à la réglementation européenne correspondant à la thématique qu'il aborde, et qu'il ne cause ainsi de dommages significatifs à aucun des six objectifs environnementaux** définis dans le règlement de taxonomie de l'UE.



Principes horizontaux

- 1) Le développement durable, conformément aux dispositions de l'article 11 du TFUE, qui prend en compte les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, l'accord de Paris, et le principe de ne pas causer de préjudice importante à l'environnement (DNSH)
- 2) Égalité des chances et non-discrimination en raison du sexe, de l'origine raciale ou ethnique, de la religion ou la croyancem du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle
- 3) Égalité entre les hommes et les femmes, intégration dans la perspective de genre



Les principes horizontaux dans le Sudoe

- Chaque projet doit effectuer une auto-évaluation de sa contribution à ces derniers.

Le **formulaire de candidature (2nde phase)** prévoit une **partie** à cet effet, où le projet devra **indiquer comment il contribue aux 3 principes horizontaux** (effet neutre, positif ou négatif).

- ❖ Contribution des activités inhérentes au projet (et non celles des entités bénéficiaires)
- ❖ Répondre de façon réaliste



**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

Le rôle de la communication dans le programme Sudoe 2021-2027

Antonio Teles – Secrétariat conjoint



La coopération est entre vos mains



La communication dans le Sudoe 2021-2027 est...

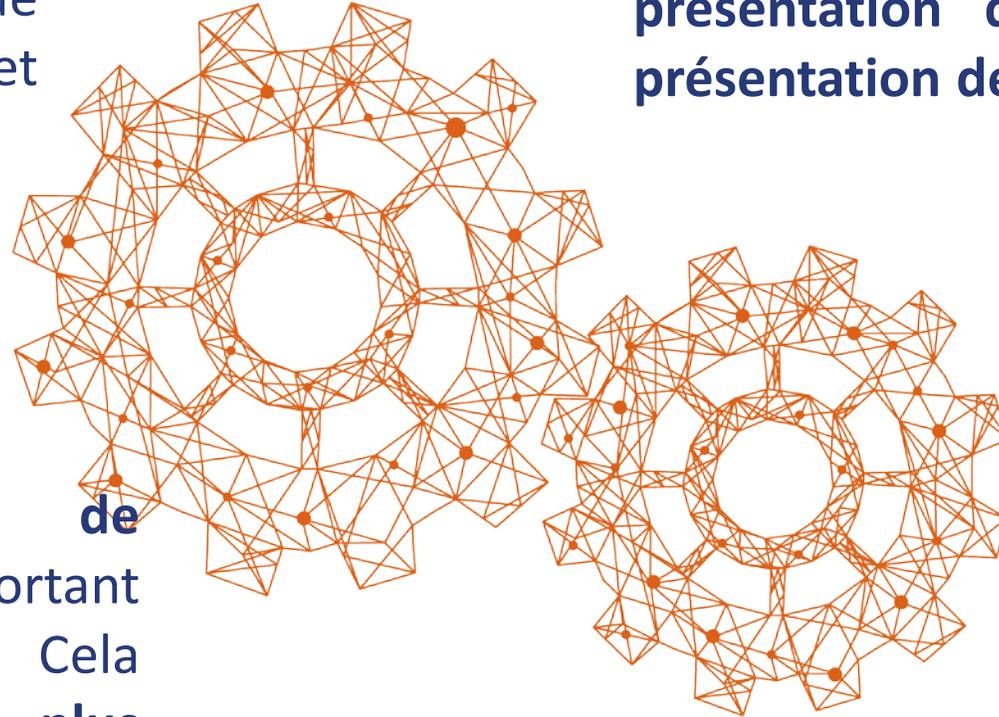
Elle doit être intégrée à l'ensemble du processus de travail pour être efficiente et efficace.



Le terme "**stratégie de communication**" est important dès le début du projet. Cela permettra d'obtenir une **plus grande publicité** pour toutes les activités.



... un **outil fondamental** depuis la **présentation des candidatures** et la **présentation des projets**...



... ne pas le voir comme une obligation réglementaire, mais comme un **instrument essentiel** qui favorise la **diffusion** et la **capitalisation**.

Les projets doivent tenir compte

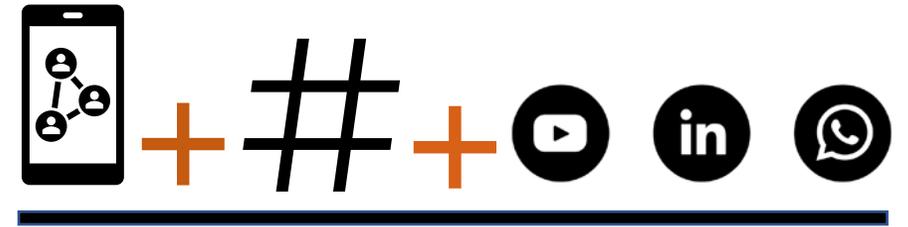
📌 La **communication** doit être une **question centrale**.

📌 La **stratégie de communication** doit **renforcer l'impact** de ses réalisations non seulement **pendant son cycle de vie**, mais aussi **après son achèvement**.

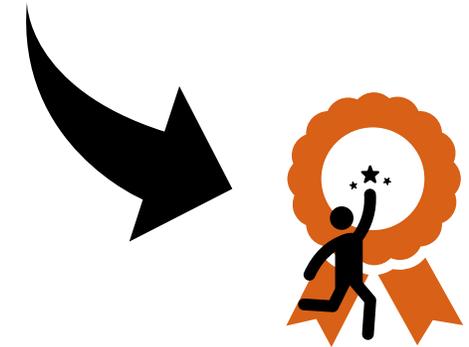
📌 Grâce aux **activités de communication prévues**, les partenaires contribueront à la réalisation des résultats du projet.



Les projets doivent tenir compte



📌 Les **partenaires** du projet sont **responsables de la diffusion** auprès des différents publics cibles identifiés, mais aussi de la participation aux activités de **communication du programme**.



📌 La description de la **stratégie de communication** prévue par les partenaires est requise dans la **deuxième phase de la candidature**.

La communication

- Identifier **les objectifs spécifiques** du projet.
- Précisez dans quelle mesure les actions de communication contribuent à la réalisation des différents objectifs spécifiques du projet.
- Identifiez **le public cible**.



La communication

- **Établir les activités à réaliser** afin d'atteindre les objectifs spécifiques du projet et de toucher le **public cible**.



- Sélectionnez les outils de communication (par exemple, réseaux sociaux, article dans la presse locale et régionale, conférences, séminaires, publications, brochures, etc.)



Plus de nouveautés...



✦ Le bénéficiaire principal doit prévoir des ressources humaines pour le recrutement d'une ou plusieurs personnes responsables de la communication du projet, dès le début du projet.

✦ Le **Secrétariat conjoint Sudoe** fournira toutes les informations nécessaires à une **stratégie de communication efficace**.

- 1 Guide de communication
- 2 Webinaires, ateliers...
- 3 Espace web propre



Plus de nouveautés...

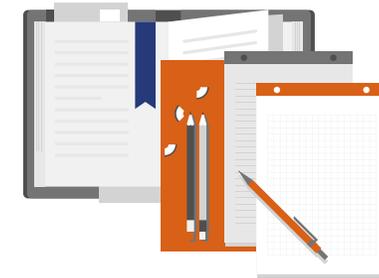
- 📌 **La communication entre le secrétariat conjoint et les projets sera constante.**
- 📌 **La diffusion de vos travaux et de vos réalisations sera assurée dès le départ.**



Espace web propre

📌 Le Secrétariat conjoint **habilitera un espace web** qui servira de modèle pour le partage d'informations sur le projet.

📌 Il permettra aux projets de partager toutes sortes de documents pour mettre en valeur les travaux et réalisations obtenues



Description du projet



Galerie d'images



Section actualités



Évènement important, etc.

Plus de nouveautés...

- 📌 Le Secrétariat conjoint fournira **tous les outils nécessaires** aux responsables de communication des projets :

- **Logotype propre**



- **Modèles utiles**



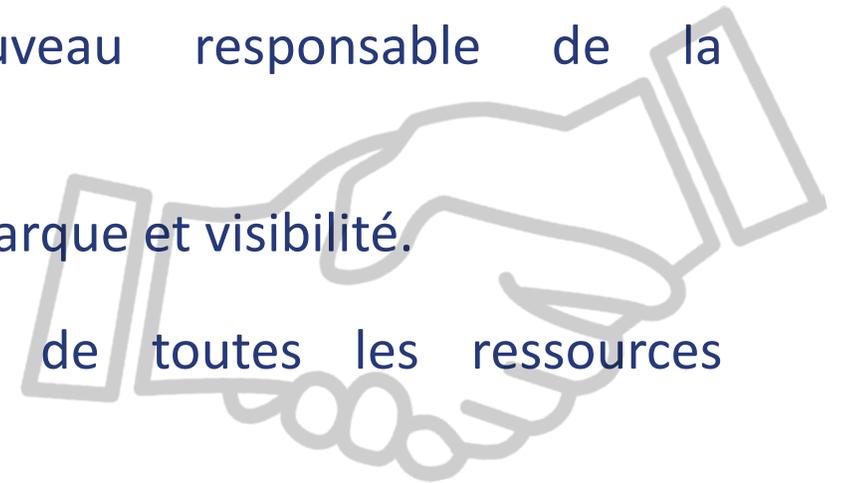
Plus de nouveautés ...

📌 Fiche 11 La communication des projets et Fiche 4 (Sección 7.2.) Communication du projet du guide Sudoe.



Pourquoi?

- Importance de la réglementation européenne.
- Le rôle du nouveau responsable de la communication.
- Marque, image de marque et visibilité.
- Utilisation correcte de toutes les ressources disponibles.



**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union



interreg-sudoe.eu
